



# MÉMORANDUM

CCE 2019-0950

**Le secteur de la construction comme partenaire d'une  
politique climatique ambitieuse sur les plans  
économique et social**

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB







## **Mémoire**

# **Le secteur de la construction comme partenaire d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économique et social**

**Bruxelles  
10.05.2019**

## **1 Poursuivre la lutte contre la fraude sociale et fiscale et le détachement abusif**

Pour les partenaires sociaux du secteur de la construction, la lutte effective et efficace contre la fraude est une priorité absolue. Il en est ainsi parce qu'il est nécessaire d'assurer, d'une façon honnête et solidaire, le financement des tâches des pouvoirs public sans pour autant pénaliser les employeurs, les travailleurs et les donneurs d'ordre de « bonne foi ». La fraude nuit à la solidarité. Or c'est la solidarité qui est à la base du régime de sécurité sociale. Du fait de la fraude, les citoyens et les entreprises sont moins disposés à verser correctement leurs cotisations (para)fiscales dès qu'ils remarquent que d'autres se soustraient partiellement ou totalement à ces obligations.

Le « plan d'action de 40 points » et la mise en œuvre des mesures proposées représentent un grand pas en avant. La poursuite de la mise en œuvre de ce plan est une nécessité absolue pour assurer des conditions de concurrence équitables dans le secteur. En particulier, le détachement reste un problème sensible dans ce contexte.

**Les partenaires sociaux du secteur de la construction plaident dès lors pour un plan de suivi afin de continuer à œuvrer en faveur d'une concurrence loyale. Ce plan devra également comporter des mesures dans plusieurs domaines : la législation, l'organisation des services d'inspection et l'Europe.**

## **2 La construction comme partenaire des pouvoirs publics pour une politique climatique ambitieuse**

Le secteur de la construction entend collaborer intensément à la mise en place d'une politique climatique ambitieuse sur les plans économique et social, d'une part par des innovations durables et d'autre part en tant que partenaire des pouvoirs publics dans la réalisation d'une infrastructure durable.

Via des innovations de produits et de procédés, le secteur contribue lui-même à la réduction des émissions nocives (émissions de CO<sub>2</sub>, poussières fines, etc.) et à la réutilisation des matériaux existants (p.ex. matériaux de démolition utilisés comme matière première dans de nouveaux projets de construction).

Les pouvoirs publics peuvent encore renforcer le rôle du secteur de la construction en tant que partenaire dans la réalisation d'infrastructures durables en fixant davantage d'objectifs d'investissement durable (Sustainable Investment Goals ou SIG). Ces SIG doivent se concentrer sur sept axes majeurs : l'infrastructure de logement durable (efficacité énergétique, isolation, logements locatifs sociaux et privés plus nombreux et de meilleure qualité), la mobilité (aménagement de pistes cyclables et piétonnes, infrastructures de transport public), l'énergie, les infrastructures hydrauliques (égouts, canaux, bassins), les infrastructures de loisirs (création d'un espace public de rencontre qui renforce le tissu social), les infrastructures d'enseignement et les infrastructures de santé.

**Dans ce contexte, les partenaires sociaux du secteur de la construction ont insisté à plusieurs reprises sur les menaces de la baisse et de l'insuffisance des investissements publics. Il est grand temps aujourd'hui d'adopter une norme minimale d'investissement, qui augmentera les actifs publics nets d'au moins 1 % du PIB par an d'ici 2030 au plus tard, comme c'est déjà le cas chez les meilleurs élèves européens.**

Une politique forte en matière d'investissements publics durables est en effet le point de départ d'une politique climatique ambitieuse au niveau social et économique. La CCS « Construction » créera dans ce contexte un groupe de travail composé d'universitaires dans le but d'aider les différents niveaux de pouvoir à formuler des objectifs d'investissement durable (SIG) ambitieux.

## Sources

Le présent mémorandum s'appuie sur les avis et rapports suivants de la CCS « Construction » du CCE :

Fraude dans le secteur de la construction : Le point de vue des partenaires sociaux représentés au sein de la Commission consultative spéciale de la Construction

AVIS - 04/11/2013

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/249/fraude-dans-le-secteur-de-la-construction-le-point-de-vue-des-partenaires-sociaux-representes-au-sein-de-la-commission-consultative-speciale-de-la-construction>

La CCS « Construction » soutient le Pacte national pour les investissements stratégiques (PNIS)

AVIS - 17/01/2018

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/60/la-ccs-construction-soutient-le-pacte-national-pour-les-investissements-strategiques-pnis->

Pacte national pour les investissements stratégiques

AVIS - 01/07/2017

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/409/pacte-national-pour-les-investissements-strategiques>

Politique d'investissements publics en Belgique : quelles solutions ?

AVIS - 09/11/2017

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/nl/411/politique-d-investissements-publics-en-belgique-queelles-solutions-/10>

Des économistes de premier plan mettent en évidence le diagnostic des partenaires sociaux du secteur de la construction : il est urgent d'accroître et d'optimiser les investissements publics pour remettre la Belgique sur les rails

AVIS - 21/02/2017

<https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/370/des-economistes-de-premier-plan-mettent-en-evidence-le-diagnostic-des-partenaires-sociaux-du-secteur-de-la-construction-il-est-urgent-d-accroitre-et-d-optimiser-les-investissements-publics-pour-remettre-la-belgique-sur-les-rails>